

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers municipaux		
		En exercice	Présents	Votants
18 juin 2024	1 ^{er} juillet 2024	33	23	31

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville en séance publique, sous la présidence de Monsieur Nicolas DELAUNAY, Maire de Lognes.

Étaient présents : M. Nicolas DELAUNAY, Mme Catherine TOSTAIN, M. Francis MASANET, Mme Annick MIGNON CACHIN, M. Eric MONCORGE, Chantal ZAHLAOUI, Mme Ketty NANKIN, M. Michel BOUILLON, Mme Amanda DOSSOU, Mme Loan Chanh VAMOUR, Mme Corinne LEHMANN, M. André YUSTE, M. Lionel MARTINEZ, Mme Renée GENDRON, Mme Judith BONNET, Mme Audrey BOUCHER, Mme Sosthène LAY, M. Samorane MUY, M. Christopher DELAMARE, M. Cédric KIM, Mme Sabah COMET, M. Patrice VALLADE, Mme Sylvie BAUER

Absents excusés ayant donné pouvoir : Jean Denis MEGE donne pouvoir à Mme Ketty NANKIN, Mme Chantal COMBOUE donne pouvoir à M. André YUSTE, M. Sithana SOUVANNAVONG donne pouvoir à M. Lionel MARTINEZ, Mme Marie-Victoire NKABA donne pouvoir à Mme Renée GENDRON, M. Driss AGADI donne pouvoir à Mme Judith BONNET, M. Dominique REVUZ donne pouvoir à M. Samorane MUY, M. Michel VILAVONG donne pouvoir à M. Christopher DELAMARE, M. Jean-Pierre LATOUILLE donne pouvoir à Mme Sosthène LAY

Absents : M. Steve BOUMBOU-LIOTTA, Mme Stéphanie DO

Mme Ketty NANKIN est élue secrétaire de séance.

Afin de se conformer à la loi, d'adapter les emplois aux besoins de la collectivité, de procéder aux recrutements et d'intégrer les avancements de carrière, il convient régulièrement de modifier le tableau des effectifs et d'adapter les grades correspondants.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal, les créations de postes ci-dessous au tableau des effectifs, afin de permettre le recrutement des agents ou des intégrations directes.

Filière technique

- ✓ Création d'un poste d'agent de maîtrise principal pour permettre le recrutement d'un agent afin d'assurer les missions de mécanicien polyvalent en charge du parc auto au sein du Centre Technique Municipal suite à la mutation d'un agent détenant un grade différent.

Filière médico-sociale

- ✓ Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale afin de permettre la nomination d'un agent suite à la fin du délai réglementaire de la durée de sa disponibilité pour convenance personnelle. Cet agent était précédemment nommé sur un poste de contractuel au grade d'éducateur de jeunes enfants sans concours.

Filière animation

- ✓ Création d'un poste d'animateur principal de 1^{ère} classe pour permettre le recrutement d'un agent afin d'assurer les missions de chargé du protocole et des manifestations suite à la mutation d'un agent détenant un grade différent.

Il est également proposé les suppressions de postes ci-dessous, conformément à l'avis du Comité Social Territorial du 26 Avril 2024, qui sont principalement liées aux avancements de grade ou à des mouvements du personnel.

Filière Administrative

- ✓ Suppression de trois postes de rédacteur principal de 1^{ère} classe suite au départ de trois agents :
 - 1 poste de responsable supprimé suite à la réorganisation de la Direction Administration Générale,
 - 1 poste supprimé suite au départ en retraite d'un agent, remplacé par le recrutement en interne d'une personne détenant un grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
 - 1 poste supprimé suite à la mutation d'un agent, remplacé par le recrutement d'une personne détenant un grade différent.
- ✓ Suppression d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe suite à l'avancement d'un agent au grade supérieur après obtention de l'examen professionnel.
- ✓ Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe suite au départ en retraite d'un agent. Le recrutement pour palier à ce remplacement est actuellement en cours.
- ✓ Suppression d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe suite à l'avancement d'un agent au grade supérieur.

Filière Technique

- ✓ Suppression d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe suite au départ d'un agent en retraite.
- ✓ Suppression de deux postes de techniciens territoriaux suite à la réorganisation de la Direction des Systèmes d'Informations.
- ✓ Suppression d'un poste d'agent de maîtrise suite à l'avancement d'un agent au grade supérieur.
- ✓ Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe suite à la mutation d'un agent, remplacé par le recrutement d'une personne détenant le grade d'adjoint technique.
- ✓ Suppression de six postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe suite aux mouvements de personnel suivants :
 - 1 poste supprimé suite au départ en retraite d'un agent, remplacé par le recrutement d'une personne détenant le grade d'adjoint technique.
 - 3 postes supprimés suite à l'avancement de trois agents au grade supérieur.
 - 1 poste supprimé suite au départ en retraite d'un agent qui avait été affecté en surnombre en qualité d'agent d'entretien au sein d'une crèche, lors de la réorganisation du service intendance et qui ne sera pas remplacé.
 - 1 poste supprimé suite à la mutation d'un agent. Le recrutement pour palier à ce remplacement est actuellement en cours.
- ✓ Suppression de deux postes d'adjoint technique suite aux mouvements de personnel suivant :
 - 1 poste supprimé suite à l'avancement d'un agent au grade supérieur.
 - 1 poste supprimé suite à la nomination d'un agent ayant obtenu le concours d'ATSEM principal de 2^{ème} classe.

Filière Sociale

- ✓ Suppression d'un poste d'éducateur de jeunes enfants suite à la fin du délai règlementaire de la durée d'une disponibilité pour convenances personnelles.
- ✓ Suppression d'un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe suite à l'avancement d'un agent au grade supérieur.

Filière Police Municipale

- ✓ Suppression d'un poste de brigadier-chef principal suite au départ en retraite d'un agent, remplacé par le recrutement en interne d'un agent détenant un grade différent.

Filière Animation

- ✓ Suppression d'un poste d'animateur principal de 2^{ème} classe suite à l'avancement d'un agent au grade supérieur.
- ✓ Suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe suite à la nomination d'un agent ayant été admis au concours d'animateur territorial.
- ✓ Suppression d'un poste d'adjoint d'animation suite à la nomination d'un agent ayant été admis au concours d'ATSEM principal de 2^{ème} classe.

Le Conseil Municipal est donc invité à délibérer sur l'actualisation du tableau des effectifs budgétaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Décret n°92-850 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Vu le Décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs,

Vu le Décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques,

Vu le Décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints d'animation,

Vu le Décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le Décret n°2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Vu le Décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le Décret n°2016-1382 du 12 octobre 2016 modifiant le Décret n°88-547 du 06 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le Décret n°2017-397 du 24 mars 2017 modifiant le Décret n°2006-1391 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,

Vu le Décret n°2017-902 du 09 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants,

Vu le Décret n°2021-1882 du 29 décembre 2021 portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 26 avril 2024,

Vu l'avis du Bureau municipal du 10 juin 2024

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant la nécessité de créer 3 postes afin de pouvoir procéder aux recrutements et intégrations nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant la nécessité de supprimer 25 postes afin d'actualiser le tableau des effectifs ;

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE d'adopter le tableau des effectifs budgétaires suivant :

Grades	Catégories	Effectifs budgétaires (avant CM)	Effectifs budgétaires (après CM)	Postes pourvus	dont TNC	Vacant
Emplois fonctionnels						
Directeur général	A	1	1	1		0
Directeur de cabinet	A	1	1	1		0
Secteur administratif						
Attaché hors classe	A	1	1	1		0
Attaché principal	A	2	2	2		0
Attaché	A	5	5	5		0
Rédacteur principal de 1ère classe	B	5	2	2		0
Rédacteur principal de 2ème classe	B	3	2	2		0
Rédacteur	B	9	9	7		2
Adjoint adm. Principal de 1ère classe	C	20	19	18		1
Adjoint adm. Principal de 2ème classe	C	20	20	18		2
Adjoint administratif territorial	C	13	12	10		2
Total		80	74	67	0	7
Secteur technique						
Ingénieur principal	A	2	2	2		0
Ingénieur	A	2	2	1		1
Technicien principal de 2ème classe	B	4	3	1		2
Technicien	B	6	4	2		2
Agent de maîtrise principal	C	6	7	7		0
Agent de maîtrise	C	14	13	10		3
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	19	18	16		2
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	38	32	29		3
Adjoint technique	C	44	42	37		5
Total		135	123	105	0	18
Secteur social						
assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	A	1	1	1		0
Assistant socio-éducatif	A	1	1	1		0
éducateur territorial de jeunes enfants classe except	A	1	1	1		0
Educateur territorial de jeunes enfants	A	6	5	4		1
ATSEM principal 1ère classe	C	8	8	7		1
ATSEM principal 2ème classe	C	7	6	6		0
Total		24	22	20	0	2

Secteur médico-social						
Psychologue de classe normale	A	1	1	1		0
Infirmière en soins généraux hors classe	A	1	1	1		0
Infirmière en soins généraux	A	1	1	1		0
Puéricultrice hors classe	A	1	1	1		0
Auxiliaire puériculture de classe supérieure	B	11	11	11		0
Auxiliaire puériculture de classe normale	B	19	20	19		1
Total		34	35	34	0	1
Secteur sportif						
Educateur APS principal de 1ère classe	B	1	1	1		0
Opérateur principal des APS	C	1	1	1		0
Total		2	2	2	0	0
Police municipale						
Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	B	1	1	1		0
Brigadier chef principal	C	4	3	2		1
Gardien / Brigadier	C	6	6	4		2
Total		11	10	7	0	3
Secteur animation						
Animateur principal de 1ère classe	B	2	3	2		1
Animateur principal de 2ème classe	B	1	0	0		0
Animateur	B	2	2	2		0
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	9	8	7		1
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	5	5	4		1
Adjoint d'animation	C	53	52	50	20	2
Total		72	70	65	20	5
Assistantes maternelles		9	9	6		3
Apprenti		2	2	0		2
Emploi d'avenir		6	6	0		6
Points école		5	5	4	5	1
Agent de surveillance études		5	5	2		3
Total		27	27	12	5	15
TOTAL		385	363	312	25	51

PRECISE que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente.

DIT que les crédits nécessaires correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le

ID : 077-217702588-20240624-D20240005210-DE



Pour extrait conforme au registre des délibérations

Acte transmis à la Préfecture de Seine et Marne, le
Notifié le

Acte rendu exécutoire

(Article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Fait à Lognes, le 24 juin 2024

Le Maire, Nicolas DELAUNAY

#signature#

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (R.421-1 et suivants du Code de la Justice Administrative).